

**37e**

**FESTIVAL INTERNATIONAL du  
FILM LESBIEN & FEMINISTE de PARIS**

*quand les lesbiennes se font du cinéma*

**Du 30 octobre au 2 novembre 2025**

**APPEL À PROJETS :  
EXPOSITION**

CINEFFABLE organise chaque année le « Festival international du film lesbien et féministe de Paris », un espace ouvert à toutes les femmes et/ou lesbiennes, dont la 37e édition se tiendra du 30 octobre au 2 novembre 2025 à l'Espace Reuilly (Paris 12).

CINEFFABLE est une association à but non lucratif gérée uniquement par des bénévoles dont l'objet est de soutenir et de promouvoir la culture lesbienne et féministe en mettant en avant les œuvres cinématographiques, artistiques et littéraires des femmes.

En parallèle de la programmation cinématographique, une exposition d'artistes plasticiennes est organisée.

**Article 1 : Conditions de participation**

La participation à l'appel à projets est ouverte à toute personne s'identifiant comme femme et/ou lesbienne, artiste (amateur ou professionnelle), sans critère d'âge ou de nationalité.

**La sélection portera d'une part sur la qualité et la cohérence artistique du travail et d'autre part sur le contenu en lien ou non avec les grandes thématiques de la programmation (féminisme(s),**

**lesbianisme(s), identité(s) de genres). Les projets participatifs avec le public du festival sont les bienvenus.**

Les projets sont soumis à l'approbation d'un comité de sélection, composé des membres de la commission exposition de CINEFFABLE.

Toutes les formes d'art (peinture, sculpture, photographie, vidéo, graphisme...) pouvant répondre aux conditions énoncées dans le précédent paragraphe peuvent être proposées. Les œuvres seront exposées **dans l'espace public du festival** : hall, coursive de l'exposition, paliers, bar, et **pendant toute la durée du festival**.

La disposition des œuvres dans l'espace sera établie par la commission exposition, en fonction des propositions artistiques et des contraintes liées aux flux du public et à sa sécurité.

## **Article 2 : Constitution du dossier de participation**

Pour faire acte de candidature les artistes devront envoyer un dossier par e-mail à **exposition@cineffable.fr** comprenant :

- Une note d'intention d'une page maximum
- Le parcours de l'artiste (maximum 250 mots)
- Un texte descriptif du travail proposé (maximum 250 mots), qui sera publié dans le catalogue et/ou sur le site internet
- Trois visuels du travail proposé minimum (format jpeg, 300 dpi)
- Un lien vers un site et/ou réseaux sociaux, présentant un ensemble des travaux

## **Article 3 : Calendrier**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à **exposition@cineffable.fr** avant **le dimanche 15 juin 2025**.

Le comité de sélection annoncera les artistes sélectionnées\* au plus tard le 15 juillet 2025.

## **Article 4 : Adhésion au festival**

Il sera demandé à chaque artiste sélectionnée d'adhérer à l'association CINEFFABLE, en échange d'un accès gratuit individuel à toutes les séances du festival.

Pour plus d'informations : <https://www.cineffable.fr/fr/tarifs.htm>

## **Article 5 : Promotion**

Chaque artiste sélectionnée figurera dans le catalogue du festival (internet et/ou papier). Elle donne l'autorisation à CINEFFABLE de publier toute reproduction, texte, visuel, à des fins promotionnelles, sur support papier ou numérique (affiches, flyers, catalogue, site internet, dossier de presse ou autre publication).

La possibilité est laissée aux artistes de faire la promotion de leur travail au sein de l'exposition, qui reste un espace en non-mixité choisie, réservé aux personnes s'identifiant comme femme et/ou lesbienne.

## **Article 6 : Conditions d'installation**

**CINEFFABLE ne prend en charge ni les frais de transport, ni ceux liés au matériel.**

L'accrochage et le démontage de l'exposition sont assurés par les artistes, si besoin avec l'aide des membres de CINEFFABLE. **La présence des artistes est obligatoire à ces moments-là, et appréciée tout au long du festival.**

### **Consignes pour le système d'accrochage :**

Le lieu ne permettant pas d'accrocher grâce à des cimaises ou à des clous, le système d'accrochage sera à voir au cas par cas.

## **Article 7 : Assurance et sécurité des œuvres**

L'assurance des œuvres exposées est à la charge de CINEFFABLE.

L'équipe de CINEFFABLE n'assure pas la surveillance des œuvres : la présence des artistes dans l'exposition est donc conseillée pendant toute la durée du festival.

## **Article 8 : Vente**

Les artistes qui le souhaitent pourront vendre leurs œuvres et/ou leurs produits dérivés. La vente est alors entièrement gérée par les artistes.

## **Article 9 : Animation**

Un vernissage est organisé en début de festival et la présence des artistes est obligatoire. Seules les femmes et/ou lesbiennes peuvent être invitées au vernissage.

— — —

\* Cet appel à projets est rédigé par convention au féminin générique. Les femmes étant encore partout et toujours invisibilisées dans la société, Cineffable se positionne pour leur rendre cette visibilité et leur rendre leur place en utilisant le féminin générique.